

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE commune de SUCCIEU

Modification n°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME et mise à jour du ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

L'enquête se déroulera du mardi 6 janvier 2026 au samedi 7 février 2026

Par arrêté n°A2025-024, le maire de Succieu a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la mise à jour du Zonage d'assainissement.

A cet effet, par décision n° E22000197/38 du 30/11/2022 et l'extension de mission du 19/11/2025, de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, monsieur Thierry MONIER a été désigné en qualité de commissaire titulaire.

**L'enquête se déroulera à la mairie de SUCCIEU pendant 33 jours consécutifs
du mardi 6 janvier 2026 au samedi 7 février 2026**

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de SUCCIEU aux jours et heures suivants :

- Mardi 6 janvier 2026 de 8 heures à 12 heures**
- Samedi 7 février 2026 de 8 heures à 12 heures**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses remarques sur les registres d'enquête déposés à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et également sur le site internet de la commune : «succieu.fr».

Les observations pourront également être adressées par courrier postal en mairie de SUCCIEU à l'attention du commissaire enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : «enquetepublique.succieu@gmail.com» à l'attention du commissaire enquêteur, en précisant «enquête publique» dans l'objet du mail.

A l'issue de cette enquête, les rapports et conclusions de l'enquête pourront être consultés en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

Le projet de modification n°1 du PLU et la mise à jour du Zonage d'Assainissement, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête, feront l'objet d'une approbation par le conseil municipal.